Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210100657-20250922-D20250922022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2025

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 09 22 022

Nombre de conseillers :
En exercice 16
Présents 13
Pouvoirs 1
Votants 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.
Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025
Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Séverine RODET Justine JAMBON Lydia LEAO Amélie RAPHANEL
Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GALIEGUE
Absents et excusés : Lydia LEAO et Ludivine GONNET
Secrétaire de séance : Patrice REVOL

OBJET : Accroissement temporaire d'activité

VU le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,
VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de l'accroissement du nombre d'enfants fréquentant le service de cantine et de garderie.
Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint d'animation à temps non complet comme indiqué dans le tableau des emplois.

Après en avoir délibéré, le conseil,

- **DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint d'animation territorial à compter du 1er septembre 2025 pour une durée de quatre mois.**
- **PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 04 heures hebdomadaires.**
- **DECIDE que la rémunération sera l'IB 367 et IM 366.**
- **HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.**

Certifiée conforme aux écritures
Au registre sont les signatures
A Buellas, le 22 septembre 2025
Michel CHANEL - Maire